

APPEL À CANDIDATURES 2025

Résidence de recherche et
création Art textile

L'Atelier du Haut-Anjou
STUDIO



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
ANGERS

Résidence de recherche et création Art textile

Date limite de candidature : 19 janvier 2025

Contact

L'Atelier du Haut-Anjou
latelierduhautanjou@gmail.com

1. Les porteurs du projet

L'Atelier du Haut-Anjou

L'Atelier du Haut-Anjou, né d'une volonté plurielle d'un collectif de créatrices textile, se situe à Daon, entre Angers et Château-Gontier. Il dispose de métiers à tisser classiques et numériques, mis à disposition à toutes celles qui souhaiteraient solliciter les pratiques textiles dans la construction dans leur projet créatif.

L'Atelier développe une politique de formations conduite par une équipe de créateur-trices, de designer-euses textile, de consultant-euses et de pédagogues. Leur travail propre va de la production industrielle (mode et ameublement) jusqu'à l'artisanat en passant par la création d'oeuvres d'art et de pièce unique, que ça soit pour le luxe, les collectionneur-euses, l'éco-design, etc. C'est un lieu qui allie une approche contemporaine de la création textile avec une maîtrise technique renouvelée de l'art séculaire du tissage.

TALM-Angers

L'École supérieure d'art et de design TALM-Angers, partenaire de la résidence, est l'une des composantes de l'établissement TALM (Tours Angers Le Mans). Elle délivre une formation initiale qui conduit à des diplômes de premier cycle DNA au grade de licence et de deuxième cycle DNSEP au grade de master, *Pratiques textiles et mention EXTRA*. En premier cycle, les élèves se familiarisent avec les différentes techniques textiles traditionnelles (tapisserie, tissage, broderie, tricot, dentelle, etc.) et contemporaines au profit de leurs enjeux artistiques. En deuxième cycle, l'objectif se porte sur le développement de projets de création orientés vers l'expérimentation dans le domaine des matériaux textiles. Afin d'enrichir le dialogue avec des artistes et des professionnel(le)s au sein de ce parcours d'études, TALM s'engage sur des résidences de création orientées vers la recherche entre l'art et les pratiques textiles.

2. Le projet de résidence

La résidence s'adresse aux artistes alliant dans leur parcours une pratique du textile et qui souhaitent la développer sous toutes ses formes, au profit de leur projet artistique et (ou) de celui qu'il·elle voudrait initier dans le cadre de cette résidence. Son déroulement en milieu rural est l'une de ses dimensions, qui facilite les interactions avec les habitants du village et, plus largement avec ceux de la Mayenne, que le projet de l'artiste peut convoquer avantageusement.

La résidence n'impose pas de thème particulier. Elle nécessite une forte motivation et un intérêt pour le médium textile dans la mise en œuvre d'une production artistique. La résidence vise à développer et amplifier le médium textile dans la production artistique contemporaine, tout en mesurant bien, comme tous les autres médiums, qu'il appartient à la palette des pratiques et des méthodes des formes de l'art d'aujourd'hui. Le projet peut donner lieu à des formes croisées, hybridées, orientées vers la création de nouvelles formes et matières.

3. Le fonctionnement de la résidence

La résidence a lieu dans deux maisons de *L'Atelier du Haut-Anjou*, situées à Daon, au cœur d'un petit village rural en Mayenne. Elle se déroulera sur trois mois, deux mois et demi, du 12 mai au 19 juillet 2025, à Daon et quinze jours en lien avec la fin de résidence, afin de mettre en place les formes de la restitution de la résidence et conduire le workshop au sein de la formation textile de TALM-Angers.

Le lieu de résidence comprend de nombreux outils : machines (métiers à tisser seize cadres pilotés par des logiciels CAO, machine à coudre à tricoter, des espaces dédiés à la teinture et au patronage) ; une bibliothèque d'ouvrages techniques, ainsi qu'une riche collection de fils de qualité déclinés en de larges gammes de couleurs et de textures. À cet ensemble des outils disponibles à Daon, s'ajoute, selon le développement du projet, la mise à disposition des ressources des ateliers de TALM-Angers dont les modalités sont définies dans la convention tripartite.

L'artiste disposera d'un studio individuel confortable et meublé. Les communs (cuisine, salle de bains et espace extérieur), pourront être partagés avec les stagiaires de *L'Atelier du Haut-Anjou* lors du déroulement des formations.

L'accompagnement de la résidence est assuré par les membres de *L'Atelier du Haut-Anjou*. Les professeuses de la mention *Pratiques textiles et de la mention EXTRA* de TALM-Angers, organiseront, les visites, les rencontres avec les élèves et le workshop.

La présence de l'artiste est conseillée dans la mesure où la mise en place des outils de production exige un temps de travail important. Il est recommandé de disposer d'un véhicule.

4. Le financement de la résidence

La bourse octroyée au·à la résidente est de 3 000 euros pour les trois mois et le temps préalable de la préparation de sa mise en place. Elle sera versée pour deux tiers en début de résidence et un tiers au début de la seconde partie de la résidence. Elle comprend l'ensemble des frais de résidence, à l'exception du logement et des coûts et moyens de production définis, à la suite de la présentation de son projet de résidence, dans un cadre conventionnel.

TALM-Angers s'engage à hauteur de 3 000 euros qui comprend le workshop dans sa totalité (frais de déplacement, hébergement, repas), la rémunération, la production et la restitution.

5. Les résultats attendus et la valorisation

Le·la résident·e devra assurer un workshop avec les élèves de TALM-Angers, un moment de rencontre avec les habitants de Daon et penser les formes de la restitution de sa résidence, dont l'organisation sera précisée en fonction de son projet, le plus en amont possible.

6. La sélection

Tout·e candidat·e à la résidence devra fournir un dossier artistique, comprenant des éléments de son parcours, des visuels et une lettre de motivation en version numérique.

Une présélection aura lieu, afin de désigner les trois candidat·es qui se présenteront à la commission de sélection (les candidat·es seront défrayé·es de leur frais de transport).

La commission de sélection comprendra des représentants de *L'Atelier du Haut-Anjou*, de *TALM-Angers*, des acteurs culturels de la ville d'Angers, des artistes ou des personnes dont les compétences dans ce domaine sont reconnues.

Les critères de sélection sont :

- la qualité du parcours artistique ou professionnel ;
- l'exigence et l'originalité de la démarche artistique ou professionnelle ; un intérêt pour le textile ; une facilité à transmettre les enjeux de travail auprès des publics ;
- une motivation qui anime la candidature proposée.

Pour toute question sur le projet, vous pouvez écrire à L'Atelier du Haut Anjou :
latelierduhautanjou@gmail.com

7. Le cadre juridique

Au terme de la sélection, une convention tripartie, l'association, *TALM-Angers*, l'artiste retenu(e), sera élaborée et signée, afin de préciser les conditions (calendrier, outils, les engagements respectifs, droits d'exploitation, de présentation et de reproduction, etc.).

8. La candidature

Votre candidature est à envoyer en version numérique à :
latelierduhautanjou@gmail.com

Préciser dans l'objet du mail : *Candidature résidence Art textile* (envoi via service de transfert de fichier possible).

9. Le calendrier

- 8 novembre 2024 : lancement de l'appel à candidatures ;
- 19 janvier 2025 : clôture de l'appel à candidatures ;
- entre le 3 et le 7 février 2025 : pré-sélection des dossiers* ;
- entre le 10 et le 14 mars 2025 : entretien avec les trois artistes pré-sélectionnées à TALM- Angers ;
- 12 mai 2025 : entrée en résidence de l'artiste ;
- 19 juillet 2025 : fin de la résidence à Daon ;
- à partir de septembre 2025, mise en place de la période de restitution en fonction du calendrier précisé par l'artiste et en accord avec les porteurs de la résidence.

* Les candidat·es non retenu·es qui le souhaitent peuvent prendre contact avec
latelierduhautanjou@gmail.com pour en savoir plus.